



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E174161

VALABLE JUSQU'AU

14/11/2026

ÉDITÉ LE

03/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COURTHEZON 2015B01241

Siret : 812 656 247 00028

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 9035860

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-200120

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-200120

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : CORE ENERGIES

33 FAUBOURG DE LUYNES
84350 COURTHEZON

Téléphone : 04 90 61 66 33

Portable : 06 46 02 87 96

Fax :

Site Internet : www.core-energies84.com/

E-mail : core.electrique@gmail.com

Responsabilité légale :

COLLURA JOSEPH, ROMAIN PRÉSIDENT / VERNET JOSSELIN, PIERRE, ROBERT
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/10/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	16/09/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	10/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	18/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/02/2021
o Ventilation mécanique	18/02/2021
o Fenêtres de toit	18/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/02/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	18/02/2021
o Isolation des combles perdus	18/02/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	03/06/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	01/02/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.